LES INSTITUTS D'ÉMISSION, BANQUES CENTRALES DES OUTRE-MER

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 février 2026

Quatre années de hausse consécutives des défaillances d'entreprises en Outre-mer

L'IEDOM et l'IEOM publient les statistiques actualisées des défaillances d'entreprises relatives à l'ensemble des territoires ultramarins. En 2025, 2 832 redressements et liquidations judiciaires d'entreprises ont été enregistrés en Outre-mer. Alors que les économies ultramarines affichaient une croissance plus modérée du nombre de défaillances en 2024 par rapport à l'Hexagone, la tendance s'inverse sensiblement en 2025 avec une progression des défaillances de 12,2 % en rythme annuel contre 3,5 % pour la France entière.

Les hausses les plus marquées concernent les secteurs du **transport-entreposage**, de l'**hébergement-restauration** et des **services aux entreprises**, tous au-delà de +24 %. Les défaillances dans l'**industrie** et le **commerce-réparation automobile** affichent des progressions moins marquées (respectivement +6,0 % et +3,4 %) et moins fortes qu'en 2024. Le secteur de la construction, qui concentre près du quart des défaillances, enregistre une hausse du nombre de défaillances de 7,3 % en 2025.

L'augmentation du nombre de défaillances accélère sensiblement en 2025 en **Guadeloupe** (+44,4 % sur un an) approchant les 500 défaillances sur l'année et en **Guyane** où le nombre de jugements a triplé en un an, conséquence des échéances de remboursement des aides accordées lors de la crise sanitaire. En **Nouvelle-Calédonie**, le nombre de défaillances progresse (+11,3 %) mais à un rythme contenu grâce aux dispositifs d'aides mis en place pour répondre à la crise de mai 2024. Les défaillances augmentent en 2025 (+15,6 %) en **Martinique**, après une baisse en 2024, et dépassent le nombre de 500 pour la première fois depuis 2013. À l'inverse, les défaillances sont en recul à **La Réunion** (-1,2 %) et la baisse tendancielle du nombre de défaillances en **Polynésie française** observée depuis trois ans se poursuit en 2025 (-18,6 %). Les défaillances à **Mayotte** sont en forte contraction en 2025 et concernent 20 entreprises (-52,4 %).

Défaillances des entreprises ultramarines
(indice base 100 = T1 2010)

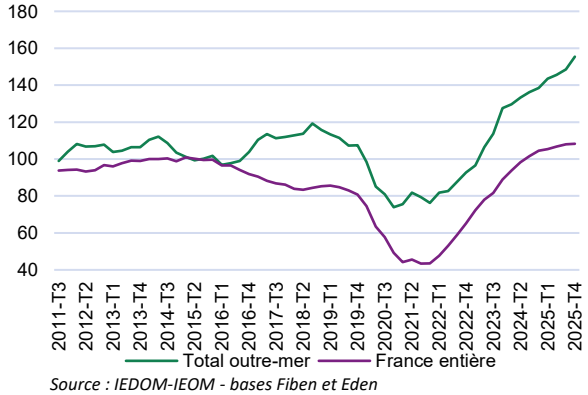

Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

Note : chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres. Dernier point : 4e trimestre 2025.

Consultez la publication en ligne : Défaillances des entreprises ultramarines - IEDOM-IEOM

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. **L'IEOM** est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications sont téléchargeables sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Contact presse : Éric MORIAME - tél : 06 73 51 02 90, communication@iedom-ieom.fr